



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question au Gouvernement n° 970

Texte de la question

## AFFAIRE DU FUROSEMIDE

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Gérard Bapt. Ma question, qui s'adresse à la ministre des affaires sociales et de la santé, concerne un nouvel épisode tragique lié à un médicament, et dont l'opinion publique s'est récemment émue. La présence de comprimés d'un somnifère dans la boîte d'un médicament diurétique a eu des conséquences tragiques. Au nom du groupe SRC, je veux exprimer la solidarité des députés avec les victimes et leurs familles, en espérant que nous n'aurons pas à déplorer de nouvelles victimes.

Madame la ministre, les causes de cette inversion ont-elles été identifiées par les inspecteurs qui enquêtent sur la chaîne de production du laboratoire concerné ? Au-delà, pouvez-vous affirmer que cet événement n'a aucun rapport avec la qualité du médicament, un générique ? Cet épisode tragique a relancé une campagne de dénigrement envers les médicaments génériques. Pouvez-vous confirmer que la traçabilité, la fabrication et la distribution jusqu'aux officines pharmaceutiques s'opèrent dans les mêmes conditions que pour les molécules princeps, les médicaments non génériques ? Les contrôles de qualité, de sûreté sont-ils assurés de la même manière ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et écologiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé*. Monsieur le député, vous avez rappelé que le 7 juin, des comprimés d'un somnifère ont été retrouvés dans la boîte d'un médicament diurétique, le furosémide 40 mg du laboratoire Téva. Depuis, des accidents, et même des décès, ont été signalés. Les parquets concernés ont ouvert des enquêtes. Tous les lots de ce médicament ont été retirés. Les patients peuvent échanger gratuitement leurs boîtes de furosémide contre des boîtes d'un médicament équivalent.

Je veux, à cette occasion, souligner l'engagement des pharmaciens et les remercier pour le travail qu'ils accomplissent au service de nos concitoyens. Deux enquêtes ont été engagées par les autorités sanitaires. La première, une inspection sur place, n'a pas permis d'identifier l'origine de cet accident de conditionnement, qui reste rarissime.

La seconde enquête consiste à s'assurer que l'erreur de conditionnement ne s'est pas répétée pour d'autres boîtes sorties de la même entreprise. À ce stade, il n'y a qu'une seule boîte, celle à l'origine de l'accident, qui porte la preuve d'un échange de comprimés. Je le répète, il s'agit d'une erreur de conditionnement. Le médicament générique n'est pas en cause. Les médicaments génériques sont des médicaments comme les autres, qui permettent de soigner, qui sont vérifiés, produits dans de bonnes conditions et soumis à des procédures de sécurité. J'appelle nos concitoyens à ne pas confondre le médicament générique avec cet accident de conditionnement. (*Applaudissements sur certains bancs du groupe SRC.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Gérard Bapt](#)

**Circonscription** : Haute-Garonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 970

**Rubrique** : Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé** : Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire** : Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [13 juin 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 juin 2013](#)